

NIVEAU NATIONAL (DE LA PAGE 1 À 18)

1/ CONDITIONS ET PRÉREQUIS (ARTICLE 1 PAGE 7)

Modification des prérequis.

→ Du 2^{ème} dan, sur la première version du règlement, on passe au 1^{er} dan.

2/ NOMBRE DE COACHES POUVANT S'INSCRIRE AUX COMPÉTITIONS NATIONALES (ARTICLE 3 PAGE 11)

Modification du quota : de deux à cinq maximums par club (au lieu de 1 à 4).

- De 1 à 3 athlètes inscrits : 2 coaches maximum par club. (Au lieu de 1).
- De 4 à 6 athlètes inscrits : 3 coaches maximum par club. (Au lieu de 2).
- De 7 à 9 athlètes inscrits : 4 coaches maximum par club. (Au lieu de 3).
- A partir de 10 athlètes inscrits : 5 coaches maximum par club. (Au lieu de 4).

3/ COMPORTEMENT ET CONDUITE DU COACH (ARTICLE 6 PAGE 14)

Rajout d'un texte à la fin du chapitre 6.

NIVEAU TERRITORIAL (DE LA PAGE 19 À 26)

4/ ZONES INTERDÉPARTEMENTALES

Suppression de tous les textes et articles mentionnant les ZID.

5/ COACHES NATIONAUX (ARTICLE 10 PAGE 21)

Rajout d'une phrase à la fin de l'article :

« Les organismes territoriaux ont la possibilité, s'ils le souhaitent, remettre également des cartes territoriales aux coaches nationaux afin de simplifier le contrôle ».

6/ COMPORTEMENT ET CONDUITE DU COACH (ARTICLE 14 PAGE 25)

Rajout d'un texte à la fin du chapitre 6.

CONTACTS

☎ 01 41 17 31 92
✉ coaching@ffkarate.fr